

Gérer sa Forêt

Etre propriétaire forestier relève d'un investissement à envisager sur le long terme, il ne faut surtout pas être pressé pour en tirer profit mais la rentabilité est possible !

La fiscalité est en effet l'atout principal quand on investit dans une forêt à condition d'être aidé de professionnels qui en assurent sa gestion.

Comparable à la pierre, la forêt est une valeur refuge qu'il faut toutefois envisager dans une dynamique car sa gestion forestière par des professionnels est indispensable.

Être propriétaire forestier : posséder une forêt et la gérer.

Le propriétaire peut s'occuper lui même de son exploitation ou en transférer la gestion à des professionnels. La gestion forestière est en effet un métier pratiqué sur tout le territoire national.

Le propriétaire forestier qui gère lui même sa forêt doit avoir de solides compétences en :

- **Sylviculture** : Connaissances en botanique, conduite de la sylviculture, planification des travaux d'infrastructures (pistes, aires de débardage), gestion des coupes, entretien et jardinage de la forêt
- **Législation** : Droits et devoirs du propriétaire, code civil, code rural, code de l'environnement, réglementations diverses, établissement d'un Plan Simple de Gestion.

- **Fiscalité** : Notion de revenu cadastral, impôt foncier, impôt sur le revenu, ISF, TVA, droits de mutation, plus-value de cession.
- **Vente des bois** : Cubage, choix de l'acheteur, négociation, prix de vente.
- **Cynégétique** : Plan de Chasse, sylviculture tournée vers la protection et l'alimentation du gibier.

De nos jours, beaucoup de sociétés d'exploitation forestière se mettent à la disposition des propriétaires forestiers et offrent des services allant de la simple gestion des coupes et du reboisement à la prise en charge globale de la forêt.

VOTRE PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE :

Acquise par succession ou donation ou que vous souhaitez acquérir ? Forêt Investissement vous aidera à choisir votre forêt en fonction de vos attentes, de vos besoins et de vos espérances. Nous vous orienterons vers les professions de la forêt pour gérer au mieux votre forêt, faire les travaux ou vendre vos bois.

COMMENT GÉRER SA FORÊT ?

Gérer votre forêt : quelles décisions prendre, quelles orientations sylvicoles donner à votre forêt : couper ? Planter? Quelles essences ?

Les coopératives forestières, le CRPF, les experts forestiers et les gestionnaires indépendants peuvent vous y aider.

QU'EST CE QUE GÉRER SA FORÊT ?

Gérer sa forêt c'est :

Tout d'abord faire le bon choix du massif que l'on recherche en fonction :

- Des objectifs recherchés : chasse, exploitation forestière, investissement ou forêt de loisirs
- Des essences recherchées en fonction des régions et des projets sylvicoles
- D'un bon rapport qualité - prix

Connaître la sylviculture ou savoir s'entourer de professionnels compétents afin de décider de :

- L'orientation sylvicole à donner à sa forêt
- Mettre en place ou non un Plan Simple de Gestion selon la surface du massif ou la défiscalisation mise en place
- Décider des travaux, de leurs échéances : Planter ? Quelles essences ? Couper ? Pratiquer des éclaircies ou coupes rases Traiter ?.....

Faire les travaux forestiers soi-même ou en s'adressant aux professionnels de la filière

- > Les travaux à entreprendre doivent correspondre au cahier des charges du Plan Simple de Gestion
- > Selon les travaux, s'adresser aux professionnels de la filière du secteur qui possèdent les techniques, les outils et la maîtrise des outils.

Vendre son bois au meilleur rapport qualité -prix

- > Le nerf de la guerre : bien connaître son bois, suivre les cours du bois et connaître le marché régional et national du bois

Gérer sa forêt demande un certain nombre de connaissances que le propriétaire forestier n'a pas toujours. Heureusement, les gestionnaires forestiers, rompus aux techniques de sylviculture, savent répondre aux besoins en respectant réglementation et notions environnementales.